



Procédure recouvrement direct et arret maladie

Par **la pie**, le **03/08/2016** à **14:28**

Bonjour, rnrnDivorcé depuis 2010 , deux enfants et condamné à verser pension pour deux enfants !!! madame, ne cherche pas de travail, vit confortablement de toutes aides qui existent dans notre brave pays décide en avril dernier de lancer une procédure de recouvrement direct pour la PA , sous prétexte que celle ci n'était pas virée sur son compte le 1er de chaque mois, mais le 05 ou 06 du mois si week end !! Je penche pour une procédure abusive et paye en plus les frais d'huissier. A ce moment là, suite accident je tombe en maladie pour deux mois et mon employeur ne peut verser qu'une partie de la pension à mme , ayant perdu de l'argent sur ses deux mois que puis je faire ? Madame, me réclame aujourd'hui la différence de non perçue que je suis incapable de lui donner , situation financière déplorable.rnA noter que repasser devant JAF en juin dernier et pension à la baisse depuis 15 juillet dernier oufff et aucune allusion des parties sur le reliquat !! Help merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **03/08/2016** à **19:15**

Vous avez bien fait de saisir le JAF, tout changement de situation peut amener à revoir le montant de la pension.rnIdem pour les problèmes de dates, il aurait pu changer celle-ci !